

AIDE COMMUNAUTAIRE À L'ACQUISITION DE SA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Depuis le
1er janvier 2024

**Vous avez acquis votre premier
logement depuis moins de 6 mois**

**Ce logement sera votre
résidence principale**

MON PREMIER LOGEMENT

UN LOGEMENT VACANT

5000 € pour les primo-accédants

**Ce logement est vacant depuis au
moins 2 ans**

**Vous allez acquérir
votre logement**

Le Grand-Figeac se mobilise contre la vacance des logements

Informations www.grand-figeac.fr

